



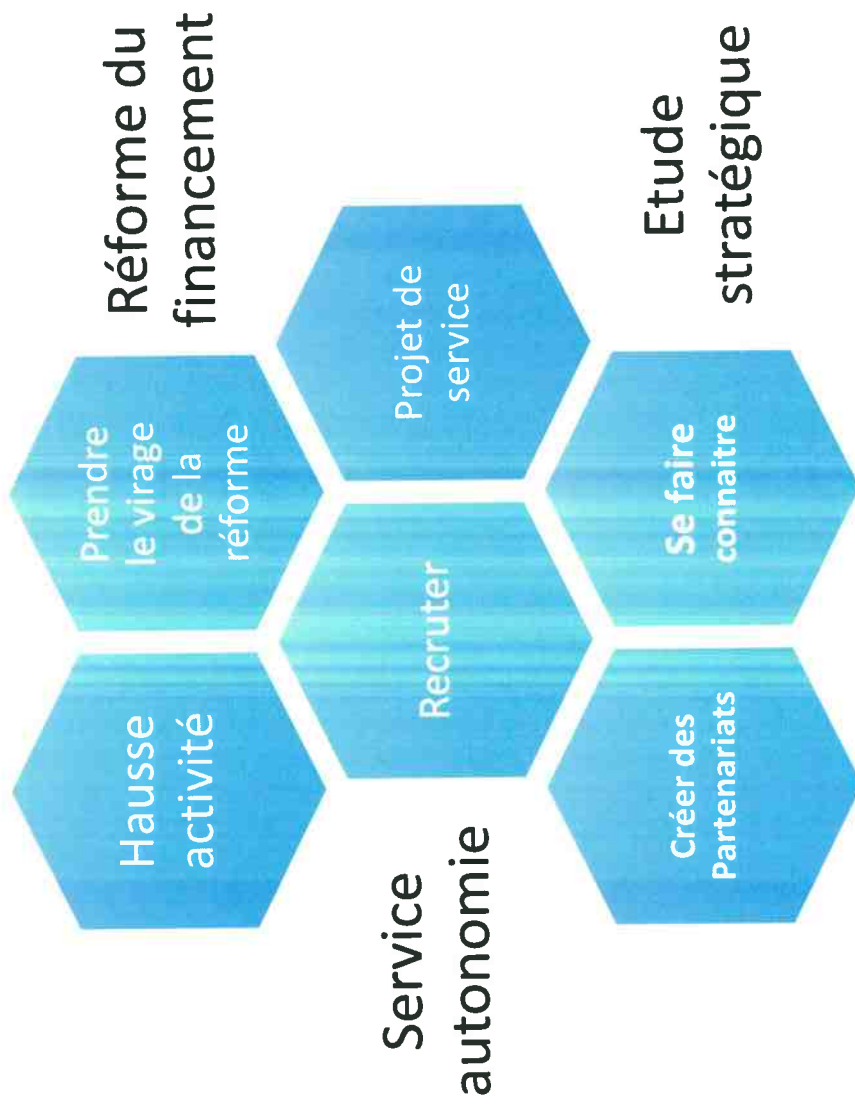
Centre Communal d'Action Sociale  
• Ville de Niort •

# E.P.R.D

(Etat Prévisionnel des  
Recettes et Dépenses)

## SSIAD

## 2024



COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	15 720,00 €	885 419,00€
Groupe II : charges afférentes au personnel	819 000,00 €	10 021,00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	94 280,00 €	- €
<b>Total des charges</b>	<b>929 000,00 €</b>	<b>895 440,00€</b>
Résultat comptable prévisionnel excédentaire		<b>33 560,00€</b>
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	929 000,00 €	929 000,00 €
<b>TABEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE</b>		
Résultat comptable prévisionnel excédentaire	0,00	33 560,00€
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		Résultat comptable prévisionnel déficitaire
Dotations aux amortissements	11 000,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actifs
Engagements à réaliser sur ressources affectées		Quote-parts des subventions et fonds associatifs
Sous-total	11 000,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
Capacité d'autofinancement	0,00	Sous-total
		Insuffisance d'autofinancement
<b>TABEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle	22 560,00€	0,00
Remboursement des dettes financières		Capacité d'autofinancement prévisionnelle
Immobilisations	15 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Autres emplois		Apports, dotations et subventions
Total des emplois	37 560,00€	Autres ressources
Apport au fonds de roulement	0,00	Total des ressources
Total équilibré du tableau de financement	37 560,00€	Prélèvement sur le fonds de roulement
		Total équilibré du tableau de financement

## LE COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (CRP) 2024

CHARGES	CA 2022	EPRD 2023	EPRD 2024	Ecart 2024 /EPRD 2023
Groupe I- Charges afférentes à l'exploitation courante	16 496,68	20 620,00	15 720,00	-23,76%
Groupe II -Charges afférentes au personnel	676 448,67	786 000,00	819 000,00	4,20%
Groupe III- Charges afférentes à la structure	51 022,39	57 880,00	94 280,00	62,89%
<b>TOTAL</b>	<b>743 967,74</b>	<b>864 500,00</b>	<b>929 000,00</b>	<b>7,46%</b>
PRODUITS	CA 2022	EPRD 2023	EPRD 2024	Ecart 2024 /EPRD 2023
Groupe I- Produits de la tarification	944 753,00	848 000,00	885 419,00	2,89%
Groupe II -Autres produits relatifs à l'exploitation	10 204,10	10 000,00	10 021,00	0,21%
Groupe III- Produits exceptionnels				
<b>TOTAL</b>	<b>954 957,10</b>	<b>858 000,00</b>	<b>895 440,00</b>	<b>4,36%</b>

Le compte de résultat prévisionnel du SSIAD est présenté de manière déficitaire pour 2024 d'un montant de -33 560€ pour les raisons suivantes:

- Evolution de la masse salariale qui intègre les évolutions réglementaires et statutaires basé sur un effectif complet de 13 aides soignant(e)s
- Un audit prévu sur le service maintien à domicile dans le cadre notamment de la réforme impactant les SAD et SSIAD (40 000€)

Des crédits ARS étaient fléchés sur cette action en 2022 pour un montant de 25 000€.

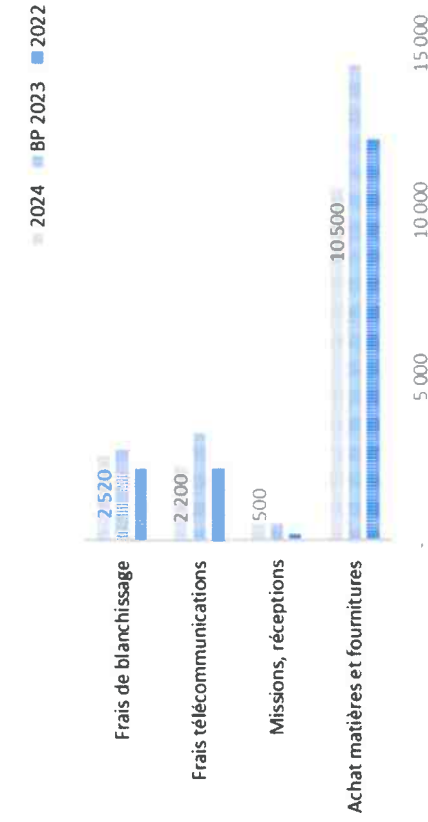
**La capacité d'autofinancement** est négative : - 22 560€ (résultat d'exploitation + dotation aux amortissements) reprise au niveau du tableau de financement prévisionnel.

# LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Groupe I - Les dépenses afférentes à l'exploitation : 15 720€ (-23,69%/2023)

Les charges afférentes à l'exploitation représentent 1,69 % des charges totales.

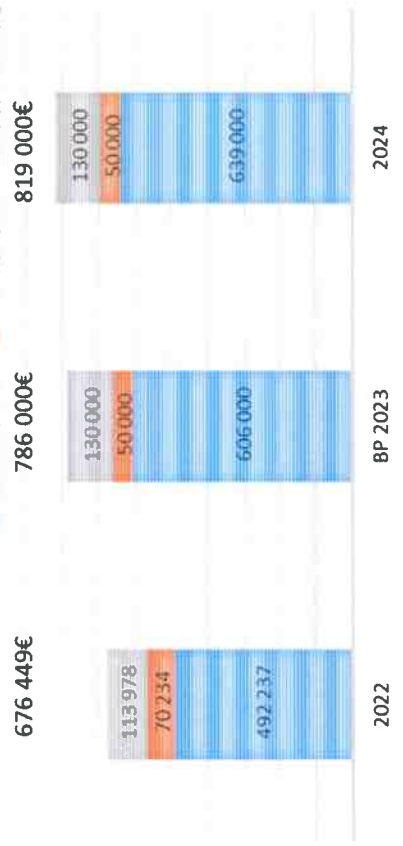
### CHARGES D'EXPLOITATION



## Groupe II - Les dépenses afférentes au personnel : 819 000€ (+4,2%/BP 2022)

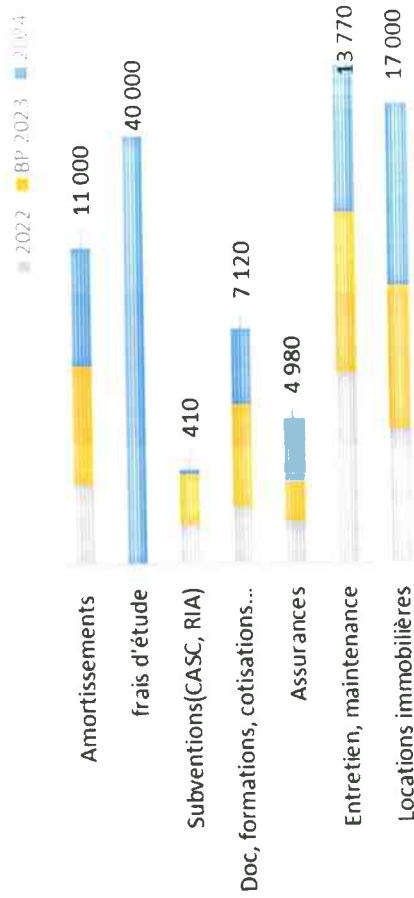
### CHARGES DE PERSONNELS

Les charges de personnels représentent 88 % de la totalité des dépenses du service. La réalisation 2023 sera bien inférieure à la prévision initiale du fait des difficultés de remplacements des aides soignant(e)s et de la pénurie qui impacte aussi les agences d'intérim.



## Groupe III - Les dépenses afférentes à la structure : 94 280€(+62,89%/EPRD 2023)

### CHARGES DE STRUCTURE



Les charges afférentes à la structure représentent 10% du budget de fonctionnement et regroupent toutes les dépenses permettant le bon fonctionnement du SSIAD (locations immobilières, entretien, assurances, formations...) ainsi que les amortissements.

L'entretien et la maintenance englobent : l'entretien des véhicules et la maintenance informatique (logiciel métier).

Les subventions correspondaient jusque là aux subventions CASC et RIA. A partir de 2024, la subvention CASC sera payée en masse salariale et non plus en dépenses de structure (-4 400€).

Les frais d'étude correspondent à l'étude stratégique sur le maintien à domicile en lien avec les réformes des SAD et SSIAD et à la création d'un service autonomie.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes proviennent principalement du forfait global de soins versé par l'ARS et l'Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile.

### Groupe I : Produits de la tarification : 885 419€

La prévision du montant de la dotation globale de soins pour 2024 est à titre transitoire de 885 419€ et est répartie pour les personnes âgées pour 819 573€ et 65 846€ pour les personnes handicapées.

Nous n'avons pour l'instant pas d'impact du taux d'activité sur le montant de la dotation.

Il faut être vigilant sur la prévision de ces crédits, car le nouveau modèle de financement des SSIAD va se mettre en œuvre de manière progressive jusqu'en 2027, en parallèle de la mise en place des services autonomie.

Ce montant sera recalculé chaque année afin de tenir compte d'éventuelles évolutions de l'activité de l'exercice antérieur.

De plus, pour mieux caractériser l'activité des services, un classement par profils de personnes accompagnées sera instauré. Il reposera sur des caractéristiques des interventions et des personnes accompagnées qui impactent les coûts de prise en charge par le service (niveau de perte d'autonomie, interventions le week-end...).

### La dotation globale de soins comprendra 3 strates :

- **Le forfait global de soins (FGS)** = nouvelles modalités de calcul reflétant l'activité du service et les caractéristiques des personnes accompagnées
- **La dotation de coordination** = pour les services délivrant des prestations d'aide et de soins (financement d'actions garantissant la cohérence des leurs interventions dans ces 2 champs
- **Les financements complémentaires** = pour certaines actions, certains publics ou interventions à horaires spécifiques

### Groupe II : Autres produits :

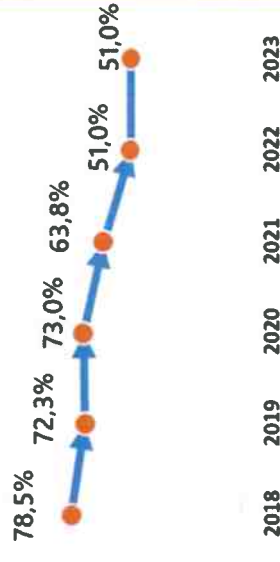
Les prestations pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile sont évaluées à 9 000€ pour l'année.

### Focus activité du SSIAD

L'activité est très fortement impactée par la difficulté de recrutement : 10 aides-soignantes sur 13 postes en 2023. La capacité de l'équipe à absorber de nouvelles entrées est donc limitée. De plus, les agences intérimaires n'arrivent plus à satisfaire les demandes de remplacement.

Il est à espérer sur 2024 le recrutement de 3 aides soignant(e)s pour permettre de revenir à 8 tournées et pouvoir absorber de nouvelles entrées.

Taux d'occupation



## LE TABLEAU DE FINANCEMENT

RESSOURCES	CA 2022	P 2023	2024
Capacité d'autofinancement	218 598,90	87 372,78	
Titre I-Augmentation des capitaux propres			
Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (sauf 106)	29,53	0,00	0,00
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
Titre II-Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
Titre III- Autres ressources		855,14	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>218 628,43</b>	<b>88 227,92</b>	<b>-</b>
<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>37 560,00</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TFP</b>	<b>218 628,43</b>	<b>104 834,14</b>	<b>37 560,00</b>
<b>EMPLOIS</b>	<b>CA 2022</b>	<b>P 2023</b>	<b>2024</b>
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	22 560,00
Titre I - Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00
Titre II- Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00
20- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37 560,00</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>218 628,43</b>	<b>88 227,92</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TFP</b>	<b>218 628,43</b>	<b>88 227,92</b>	<b>37 560,00</b>

Le TFP retrace les opérations d'investissements, les ressources en capital et intègre la capacité d'autofinancement ou l'insuffisance d'autofinancement

Les prévisions de prélèvement sur le fond de roulement représentent 37 560€

- Les investissements envisagés : une enveloppe de 15 000€ a été budgétisée pour le renouvellement prévisionnel d'un véhicule
- La CAF : - 22 560 € (résultat de fonctionnement + dotation aux amortissements)